

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX



EXTRAIT
du
Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE VINGT-DEUX et le jeudi 16 juin à 18h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de DAX, convoqué le 10 juin 2022, s'est réuni en mairie dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Julien DUBOIS, Maire, en séance publique.

Nombre de membres afférents au conseil municipal	35	Date de la convocation : 10 juin 2022
Nombre de présents	27	
Nombre de pouvoirs	8	Date de l'affichage : 21 juin 2022
Suffrages exprimés	35	

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Martine DEDIEU, M. Grégory RENDE, Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Pascal DAGES, Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, Mme Marylène HENAULT, M. Guillaume LAUSSU, Mme Martine ERIDIA, M. Alexis ARRAS, Mme Martine LABARCHEDE, M. Julien RELAUX, Mme Florence PEYSALLE, Mme Gisèle CAMIADE, M. Olivier COUSIN, Mme Aline DUZERT, M. Jean-Paul DUBOURDIEU, Mme Sandra LARTIGAU, Mme Audrey VERGELY, Mme Carine BROUSTAUT, M. Guillaume SEGUIER, M. Patrice BOUCAU, Mme Axelle VERDIERE BARGAQUI, Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU, Mme Viviane LOUME-SEIXO, M. Bruno JANOT, M. Didier ZARZUELO.

ABSENTS ET EXCUSÉS : M. Amine BENALIA BROUCH, M. Vincent MORA, M. Michel GUILLEMIN, M. Benoît LAMIABLE, Mme Marylène DESTANDAU, Mme Fanny MESPLET, M. Yves LOUME, M. Pierre STETIN.

POUVOIRS :

M. Amine BENALIA BROUCH a donné pouvoir à M. Julien DUBOIS,
M. Vincent MORA a donné pouvoir à Mme Martine DEDIEU,
M. Michel GUILLEMIN a donné pouvoir à M. Grégory RENDE,
M. Benoît LAMIABLE a donné pouvoir Mme Mylène HENAULT,
Mme Marylène DESTANDAU a donné pouvoir à Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON,
Mme Fanny MESPLET a donné pouvoir à Mme Florence PEYSALLE,
M. Yves LOUME a donné pouvoir à M. Bruno JANOT,
M. Pierre STETIN à Mme Axelle VERDIERE BARGAQUI.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Alexis ARRAS.

OBJET : BIBLIOTHEQUE-LUDOTHEQUE : PROGRAMMATION CULTURELLE 2EME SEMESTRE 2022

VU l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales.

VU l'avis favorable de la COMMISSION CULTURE ET ANIMATION DU 09 JUIN 2022.

CONSIDERANT que tout au long de l'année, la programmation culturelle de la bibliothèque se construit autour de rendez-vous nombreux et adaptés à tous les publics,

CONSIDERANT que la bibliothèque propose la programmation suivante pour le 2^{ème} semestre 2022 :

- Projet « Western & Littérature » proposé à une classe de 3^{ème}: désacraliser la littérature et accompagner les élèves dans la production d'images avec deux intervenants : Philippe Arnaud enseignant de français et cinéma et Du cinéma plein mon cartable association dacquoise et opérateur départemental de cinéma.

- Projet « Contes philosophiques » proposé à une classe de CM1 ou CM2, associé au PEAC *Questions d'éléphant* mené par le service Culture. Des ateliers philosophiques seront animés par Patricia Strauss (ancienne enseignante de philosophie et lettres modernes et directrice éditoriale de la maison d'édition Les petits Platons). Elle aidera les élèves à juger, à faire preuve de discernement et à trouver les mots pour parler de choses essentielles.

- Trois Projets d'éducation artistique et culturelle (PEAC) : un autour de la lecture à voix haute et de la musique vivante, un autour du théâtre et un autour des marionnettes.

- Des rendez-vous réguliers : ateliers du samedi, Club culture, Heure des histoires, soirées jeux de société et jeux vidéo, ateliers de familiarisation numérique

- Une rencontre d'auteur consacrée à François Garcia

- Les berges éphémères

- Itinéraires sur le thème « Information/Désinformation » : un spectacle « Débranché » par la Compagnie la Marge Rousse, un atelier philosophie avec Patricia Strauss et un atelier rencontre avec l'illustrateur Pierre Tissot alias Wouzit.

CONSIDERANT que les frais liés à cette programmation sont estimés à 9 968€.

SUR PROPOSITION DE Mme LABARCHEDE Martine, Conseillère municipale déléguée, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 35 VOIX POUR,

APPROUVE la programmation culturelle du 2^{ème} semestre 2022 de la bibliothèque-ludothèque détaillée en annexe,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention annuelle avec la DRAC dans le cadre du CTL,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**Délibéré en séance,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
pour copie conforme,**



Julien DUBOIS
Maire de Dax
Président du Grand Dax

« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>). »